

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 27

Vereinsnachrichten: Nouvelles officielles : Assemblée générale ordinaire. Procès-verbal

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Basel, den 6. Juli 1901.

* № 27. *

Bâle, le 6 Juillet 1901.

Erscheint + + + Samstags

Abonnement:

Für die Schweiz

3 Monate Fr. 2.—
6 Monate " 3.—
12 Monate " 5.—

Für das Ausland:

3 Monate Fr. 3.—
6 Monate " 4.50
12 Monate " 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1 Millipage
Millimeterzeile oder
deren Raum. — Bei
Wiederholungen entsprechen Rabatt.
Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts
netto per Milli-
meterzeile oder
deren Raum.
*

Schweizer Hotel-Revue

REVUE SUISSE DES HÔTELS

Organ und Eigentum des
Schweizer Hoteller-Vereins

10. Jahrgang | 10^{me} Année

Organe et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Präsidiumsliste der mitglieder.

Hrn. Dr. E. Bücher, Hotel Bérisal . . .	95
" E. Kaeln, Hotel Gold Stern . . .	40
Mr. Alfred Pillon, Buffet de la gare Bienn . . .	—
" Hans Rist-Wielchi, Hotel de l'Union Jongny s/Vevey . . .	36

Der Basler Bundesfeier wegen erscheint die nächste Nummer einen Tag früher. Inserate für die betr. Nummer müssen bis Donnerstag morgen aufgegeben werden.

Die Expedition.

Pour cause de fête le prochain numéro paraîtra un jour plus tôt. Les annonces pour ce numéro seront acceptées jusqu'à jeudi matin.

L'administration.

* Nouvelles officielles. *

Assemblée générale ordinaire de la SOCIÉTÉ SUISSE DES HÔTELIERES du 22 et 23 juin 1901 à Zermatt.

A. Procès-verbal.

Ordre du jour.

- Rapport de gestion et comptes annuels.
- Budget pour 1901/1902.
- Élection des vérificateurs de comptes.
- Rapport du Bureau central.
- Rapport sur la 3^e édition du Guide des hôtels.
- Rapport sur l'Ecole professionnelle.
- Révision partielle des statuts tendant à l'inscription au registre du commerce.
- Proposition concernant les récompenses aux employés pour service de longue durée.
- Proposition concernant l'assurance des employés.
- Proposition concernant la création d'une caisse pour veuves et orphelins.
- Proposition concernant les examens d'apprentis cuisiniers.
- Communications diverses.
- Choix du siège des deux prochaines assemblées générales.
- Propositions individuelles.

Sont présents: du Conseil d'administration:

MM. J. Tschumi, Ouchy, Président;	A. Raach, Lausanne, Vice-président;
F. Küssler, Bex, assesseur;	J. B. Schmid, Sierre (Sect. Lac Léman);
A. Küpper, Glion, assesseur;	J. A. Wadell, Maçolin (" Oberland bernois);
C. Flück, Bâle, trésorier;	E. Cattani, Engelberg (" Lac des IV Cantons);
O. Amsler, Bâle, secrétaire.	F. Berner, Lucerne (" Zurich);
	J. Seiler, Gletsch (" Valais).

Excuses:

MM. J. Döpfer, Lucerne (Sect. Lac des IV Cantons);	O. Hauser, Lucerne (" Lac des IV Cantons);
E. Ruchti, Interlaken (" Oberland bernois);	C. Kracht, Zürich (" Zurich);
C. Wegenstein, Neuhausen (" Zurich);	

Sont présents: du Comité:
MM. J. Tschumi, Ouchy, Président;
A. Raach, Lausanne, Vice-président;
F. Küssler, Bex, assesseur;

A. Küpper, Glion, assesseur;

C. Flück, Bâle, trésorier;

O. Amsler, Bâle, secrétaire.

Excuse:

M. J. Müller, Ouchy (pour cause de maladie).

En outre, 170 sociétaires dont les noms sont indiqués par la liste de présence au dernier numéro.

L'assemblée générale a été précédée, le vendredi soir de 9 h. à minuit, d'une séance du Conseil d'administration, au cours de laquelle l'ordre du jour a été soumis à un tour de pré-consultation approfondie.

Le samedi 22 juin à 10^{1/2} h. du matin, M. le président Tschumi ouvre l'assemblée générale en rappelant tout d'abord le souvenir des membres enlevés à la société par la mort au cours de l'année écoulée; les assistants se lèvent pour honorer leur mémoire. Ce sont:

MM. M. A. Holboer, Hôtel de la Gare, Pavos-Platz; A. Britschgy-Lüthard, Hôtel Schweizerhof, Ragaz; G. Bossard, fils, Hôtel du Bœuf, Zoug; J. Escher, son, Hôtel Couronne Poste, Brigue; F. Infanger, Hôtel Terminus, Winterthour; Fr. Glarner, Bains de Stadelberg; H. Stork, Hôtel Bellevue, Interlaken; Alphonse Osswald, Hôtel Bellevue, Berne; A. Boller, son, Hôtel du Lac, Thun; F. Wirsig, Hôtel Bon-Saint, Chambéry-Genève; J. A. Brauen, Bains de l'Ile, Constance; J. Boller, son, Hôtel Victoria, Zürich; M. Dr. Müller, Hôtel National, Engelberg; MM. Leo Enzmann, Kurhaus Flüeli; W. Müller, Hôtel Belvedere, Interlaken.

Puis M. Tschumi souhaite, en termes empreints de cordialité, la bienvenue aux nombreux sociétaires présents. Il fait remarquer combien ces assemblées sont propres à faire oublier pour quelques jours les soucis et les tracas de la vie, à resserrer les liens de fraternité et de solidarité qui unissent les membres. Les dames, soutiens fidèles de nos maisons, méritent bien elles aussi de pouvoir se livrer, lors des deux ans au moins, aux plaisirs de nos fêtes. Puisse notre société ne jamais perdre de vue ses tendances idéales, afin que ses membres apprennent de plus en plus à se respecter et s'honorer les uns les autres. Que tous cherchent à laisser de côté les intérêts particuliers et mesquins et, en se respectant soi-même, à servir le bien de la communauté: le respect au dehors s'en accroira et notre société finira par devenir une puissance avec laquelle les autorités se verront obligées de compter. Il déclare la séance ouverte en souhaitant que la société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée, à la conquête de la position sociale à laquelle ses membres ont droit.

Délibérations.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté sans opposition.

MM. Mayer de Genève et Sailer de Genève sont nommés scrutateurs.

1. Le rapport de gestion et les comptes annuels sont adoptés après lecture du rapport des vérificateurs de comptes, et décharge est donnée au comité. Voici ce rapport:

"Les vérificateurs soussignés ont soumis le bilan au 31 mars 1901 et les comptes de l'Ecole professionnelle d'Ouchy à un examen approfondi. Des épreuves nombreuses ont démontré l'exactitude et la concordance des écritures et des pièces à l'appui. Nous proposons d'adopter les comptes en donnant décharge au trésorier et de le remercier de sa grande activité.

Les vérificateurs:

signé: Rob. Haefeli. Alb. Elskes."

2. Il est donné lecture du budget. M. Emery, de Montreux, désire qu'en présence de la situation financière satisfaisante, la société con-

sente à des prestations un peu plus importants dans le domaine de la réclame. M. Lichtenberger propose de fixer à fr. 10,000 la somme à dépenser dans ce but.

M. Tschumi fait remarquer combien il est difficile de choisir le juste milieu quand il s'agit de faire de la réclame pour un pays tout entier, où chacun s'attend à voir figurer sa localité et même sa maison. Le comité a fréquemment discuté cette question, sans arriver jusqu'à présent à un résultat généralement satisfaisant. La proposition est renvoyée au comité pour étude ultérieure, sans fixation d'une somme déterminée, et le budget est adopté.

3. Vérificateurs des comptes. MM. Haefeli et Elskes sont confirmés dans leurs fonctions.

4. Rapport du Bureau central. Le chef de bureau Amsler complète en quelques mots ce qui a été dit à ce sujet dans le rapport de gestion, en se référant à la brochure commémorative remise à tous les sociétaires. M. Tschumi fait l'éloge de ce travail, éloge confirmé par les bravos de l'assemblée.

5. Guide des hôtels. M. Amsler présente le rapport sur la 3^e édition de ce guide et parle des mesures prises pour en assurer la distribution rationnelle, du grand nombre des demandes, et des efforts faits pour améliorer l'aspect extérieur de l'ouvrage. Il demande si l'assemblée a des propositions à faire pour contribuer à cette amélioration. Personne ne prend la parole.

6. École professionnelle. M. Tschumi rapporte que le 8^e cours s'est passé d'une manière satisfaisante et que le résultat final peut être considéré comme favorable. Si l'école ne forme pas de savants, elle n'en dépose pas moins dans l'esprit de ses élèves des principes qui leur seront utiles dans la vie en les aidant à surmonter bien des difficultés. Il communique en outre qu'une demande de M. Garlich, professeur à l'école, d'élever son traitement a été agréé par le conseil d'administration. Il en a été de même d'une demande de M. Müller concernant l'élevation du prix de pension; désormais, les élèves suisses paieront 100 fr. par mois au lieu de 80 fr. et les étrangers 140 fr. au lieu de 120 fr. On avait pensé d'abord à faire supporter cette augmentation par la caisse de la société, le fonds scolaire étant insuffisant malgré l'abondance des dons de nouvel-ans; mais on a fini par trouver qu'un subside de la caisse de la société ne se justifie guère, les élèves appartenant dans la règle à des familles aisées, et les prix, malgré l'élevation décidée, pouvant être considérés comme modestes comparés à ceux d'institutions semblables. Du reste, il s'agit non seulement d'augmenter la rétribution de M. Müller, mais aussi d'améliorer la table. Par contre, la société prendra à sa charge le paiement partiel ou total de la pension d'étudiants capables et peu fortunés.

7. Révision des statuts. Cette révision est adoptée pour ce qui concerne l'inscription de la société et de son bureau central au registre du commerce, et l'assemblée décide, sur la proposition de M. Berner, qu'une révision totale sera élaborée pour la prochaine assemblée générale, afin d'éliminer des statuts certaines contradictions et répétitions.

8. Récompenses aux employés. Il est donné lecture de la proposition du conseil d'administration relative à ce sujet. M. Mader de St-Gall désire qu'il soit fait une différence entre les hôtels ouverts toute l'année et les hôtels de saison en ce sens, que 4 années entières seraient considérées comme équivalant à 5 saisons. M. Weber de Genève modifie sa proposition précédente d'après laquelle les récompenses devaient être délivrées dès la fin de la première année, en proposant d'accorder pour 3 ans un diplôme et une médaille de bronze, pour 5 ans une médaille d'argent et pour 10 ans une médaille

d'or, la totalité des frais à supporter par la société. M. Müller, d'Alpnach, est opposé à toute distinction entre hôtels de saison et hôtels ouverts toute l'année, vu la difficulté plus grande de se procurer du personnel de saison. Il recommande de distribuer les récompenses dès la fin de la 3^e année; cette proposition est appuyée par MM. Beilick, de Thoune, et Albs, de Montreux.

À la votation, l'égalité entre les hôtels de saison et ceux ouverts toute l'année est maintenue et la proposition du conseil d'administration:

pour 5 ans, diplôme et breloque ou broche de bronze 10 " " " " " d'argent 15 " " " " " d'or l'emporte.

Ecce ce qui concerne les frais, M. Boller, de Zurich, propose d'en charger les patrons; M. Müller, d'Alpnach, désire les partager par moitié entre ceux-ci et la société. M. Cattani, d'Engelberg, fait remarquer que, les récompenses devant être rétroactives, la mise à la charge de la société de la totalité des frais pourrait être fatale à sa caisse. M. Tschumi est d'avis que le patron éprouvera plus de plaisir à récompenser à ses propres frais un employé fidèle qu'il lui transmettre simplement un cadeau dont il aurait bénéficié lui-même.

La proposition du Conseil d'administration de mettre les frais des diplômes à la charge de la société et ceux des médailles à la charge des patrons est adoptée.

9. Assurance des employés contre la maladie et les accidents. L'auteur de la proposition, M. Weber, de Genève, en expose les motifs: de la courte discussion qui suit, il résulte que l'assemblée ne considère pas cette proposition comme opportune; aussi se range-t-elle au préavis défavorable formulé par le conseil d'administration.

10. Crédit d'une caisse pour veuves et orphelins. La proposition du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité et sans discussion. Elle consiste à résérer cette création pour plus tard et à autoriser provisoirement le comité à nommer sur place pour chaque cas une commission spéciale chargée d'examiner la situation et de faire des propositions au comité sur le montant de la subvention; les expériences ainsi faites serviront ultérieurement à l'élaboration d'un règlement.

11. Examens d'apprentis cuisiniers. M. Tschumi résume cette question qui occupe la société depuis des années, ainsi que les démarches faites jusqu'ici. Le programme ayant été publié dans l'organe de la société, il n'en est pas donné lecture. M. Baltischwiler, de Zurich, en recommande l'adoption, un chef s'appliquant certainement davantage à instruire son élève quand il sait que ce dernier aura à subir un examen. M. Schlenker, de Genève, dit que des examens analogues sont déjà un usage dans cette ville et recommande lui aussi l'adoption de la proposition. M. Tschumi est d'avis qu'il ne peut s'agir pour le moment que d'introduire ces examens à titre d'essai. L'expérience dira jusqu'à quel point l'institution pourra devenir définitive. A la votation, le projet présenté est adopté.

12. Question des portefaix. Une demande, parvenue tardivement, de la Société des Hôteliers de Zurich, tendant à charger le comité de faire auprès du département fédéral des chemins de fer des démarches dans le but d'obtenir une meilleure réglementation du service des portefaix dans les gares, provoque une discussion animée. Il en résulte que partout, les mêmes inconvenients se produisent, et le comité est chargé de faire une enquête et d'élaborer, à l'adresse de la confédération, futur propriétaire des lignes, une pétition prévoyant l'institution d'employés spéciaux pour le service des bagages,

ou interdisant tout au moins aux portefaix d'accompagner les voyageurs jusqu'à l'hôtel.

13. *Droits d'auteur*. Une proposition de M. Hauser de Lucerne, de charger le comité de faire des démarches pour régulariser les agissements de la «Société des Auteurs et Compôsateurs» soit de son représentant à Berne, c'est-à-dire pour provoquer une révision de la loi régissant la matière, est prise en considération et le comité est chargé de prendre l'affaire en mains.

14. *Communications*. M. Tschumi communique:

a) Que le comité a pris une part active à l'envoi de la pétition de l'Union des Sociétés suisses de développement pour la mise en vigueur dès le 1^{er} Mai de l'horaire d'été des chemins de fer, et qu'il suivra de près les phases ultérieures par lesquelles cette question doit passer, dans l'espérance que ses efforts réunis parviendront à atteindre le but, d'autant plus que le département fédéral des chemins de fer n'a ajouté l'examen de cette pétition, remise au printemps, que faute de temps et non par principe, et que les administrations elles-mêmes ne paraissent pas défavorables au projet.

b) Que la pétition, présentée dans le temps par l'Union Helvétique¹, tendant à soumettre les hôtels à la loi sur les fabriques, a été repoussée à la suite des préavis fournis par notre société et par les inspecteurs fédéraux des fabriques.

c) Que la pétition adressée au mois de mars au Département militaire fédéral pour demander que les employés d'hôtel soient appelés au service autant que possible avant ou après la saison, n'a pas obtenu, comme c'était facile à prévoir, de résultat bien appréciable.

d) Que Conseil d'administration a alloué au groupe des hôtels de l'exposition de Vevey une subvention de fr. 2000, et pour l'exposition des tableaux statistiques du Bureau central un crédit de fr. 800.

e) Que l'enquête pour la pétition concernant une loi fédérale sur le contrôle des poids et mesures sera entreprise dans le courant de cette année.

f) Que l'assurance contre le vol a été introduite sous forme de convention additionnelle au traité d'assurance contre les accidents et que le comité espère qu'il en sera fait usage. Le président fait connaître en même temps que les tantimées encassées par la Société sur l'assurance-accidents se sont élevées au montant de fr. 4397.20.

g) Que l'Union des sociétés suisses de développement a reçu une subvention de fr. 600.— pour une brochure destinée à l'Amérique, et une autre subvention de somme égale pour une brochure allemande.

h) Qu'en ce qui concerne la loi fédérale sur les denrées alimentaires, le comité s'est toujours efforcé de sauvegarder les intérêts de l'hôtellerie et qu'il continuera à suivre cette question de près.

i) Que l'Asile pour employés d'hôtel du sexe masculin² à Zurich demande à la Société d'accepter le protectorat de cette institution et de lui allouer une subvention. Le Conseil d'administration, bien que persuadé que la situation de cet asile s'est améliorée et que tout porte à croire qu'on peut compter sur le succès de son activité a décidé néanmoins de renoncer pour le moment à accepter le protectorat, mais d'allouer à l'asile une subvention de fr. 300.—

15. *Siège des deux prochaines assemblées générales*. Les sociétés de Biennne ont invité par écrit la société à tenir l'assemblée d'un jour de 1902 dans cette localité. Cette invitation est acceptée avec remerciements. M. Welly de Macolin exprime le plaisir que lui cause cette acceptation et l'espère que la réunion sera très fréquentée.

Pour l'assemblée de 1903 nous sommes en présence de deux invitations, l'une de la Société des hôtelières de Montreux, l'autre de celle de Zurich. M. Morlock, président de cette dernière, fait remarquer qu'il aura juste 20 ans en 1903 que les Zurichois ont eu le plaisir de recevoir la société, et espère que pour ce motif et vu l'usage de tenir ces assemblées alternativement dans la Suisse allemande et dans la Suisse romande, son invitation sera acceptée. M. Emery déclare, au nom de la Société des hôtelières de Montreux, renoncer en faveur de Zurich à son invitation pour 1903, mais sous la réserve qu'elle sera acceptée définitivement pour 1905. Ces deux invitations sont agréées par acclamation et avec remerciements chaleureux.

16. *Propositions individuelles*. M. Beilich de Thonne prie le Comité d'examiner s'il ne serait pas indiqué de demander le dépôt d'une caution lors de l'engagement des chefs de cuisine, afin d'être garantie en quelque mesure contre l'abandon d'une place au milieu de la saison.

Après que M. Gehrig de Villeneuve et M. Armleder de Genève, appuyés par un viva de l'assemblée, eurent encore célébré, l'un en allemand, l'autre en français, les mérites du Comité, le président déclare la séance close à 1 heure en souhaitant à tous beaucoup de plaisir pour les heures qui vont suivre.

Si aucune objection n'est élevée contre le présent procès-verbal dans le délai de 8 jours, il sera considéré comme adopté.

Le président: Le secrétaire:
J. Tschumi. **O. Amster.**

B. Rapport de fête.

Zermatt! Mot magique. Partout où le rapporteur a eu l'occasion, au cours de l'année écoulée, de rencontrer des sociétaires, c'est Zermatt³ qui faisait le sujet de la conversation, à laquelle la «meilleure moitié» participait avec un intérêt particulier et un enthousiasme visible. Quoi d'étonnant qu'on se soit attardé, pour l'assemblée générale de cette année, à une participation extraordinaire. Il se peut que la température hivernale des jours qui l'ont précédée ait ébranlé mainte résolution, provoqué mainte changement d'avis; à Zermatt même, on devait être à ce moment dans une disposition d'esprit tout autre que rose; n'importe, le grand jour arriva, et quel jour! C'est comme si ces malheureux hôteliers étaient protégés par une divinité atmosphérique spéciale. Quel beau temps!

Le train partant à midi de Lausanne emportait, le 21 courant, à destination de Viège, une société d'environ 150 personnes, dont le nombre ne fit que s'accroître à chaque station, à tel point, que dès le soir, plus de 200 invités étaient réunis dans la véranda de l'hôtel Mont Cervin, où la plus franche gaieté ne tarda pas à régner.

Quel trajet superbe que celui qui longe la Viège aux flots tumultueux, que de paysages pittoresques et variés! Mais ce ne devait être là qu'un avant-goût de ce qui nous attendait encore. A voir le fourmissement de la foule en gare de Zermatt, on eut pu se croire non au début, mais en plein milieu de la saison; la scène à l'arrivée de chaque train n'est pas plus animée à l'époque de la plus grande affluence des touristes dans cette localité célèbre. Le long de la rue principale pavonnée et décorée de verdure, chacun gagne ses quartiers, et plus d'un participant à la fête laisse échapper un «Ah!⁴ d'admiration à la vue de la pyramide majestueuse et resplendissante du Mont Cervin. Une aubade de la Musique municipale de Brigue contribue à accroître encore, le samedi matin, la gaieté des hôtes qui accourent de toutes parts. A 10 h. 1/2, on se met sérieusement au travail; grâce à la façon admirable dont les débats sont dirigés, ceux ci sont liquidés dans le laps de temps fixe, de sorte que le banquet officiel, auquel prirent part 60 dames et 115 messieurs, put commencer peu après 1 heure. En voici le menu:

M E N U
Hors-d'œuvre variés
Potage valaisan
Bouchées feuilletées au foie gras
Filets de soles à la Parisienne
Pommes nouvelles écravées
Cœur de filet de bœuf à la Saxonnoise, sauce madère
Quartier de chevreuil à la M-Cervin
Asperges de Martigny, sauce mousseuse
Chapon du Manz rôti à la broche
Salade de saison
Pudding au fromage
Pâté fédéral
Pièces de pâtisserie sur soie
Fruits — Desserts

La série des discours est ouverte par M. le Dr. Alex. Seiler, qui souhaite la bienvenue la plus cordiale aux assistants, en sa qualité de président de la société des hôteliers du Valais et au nom des autorités et de la population de Zermatt. L'orateur est d'avis qu'il était audacieux d'inviter la société de venir à Zermatt qui ne peut lui offrir qu'un asile imparfait, mais il espère, que les beautés naturelles en feront oublier les défectuosités. Quelle modestie! L'orateur raconte en termes humoristiques avoir lu il n'y a pas bien longtemps, dans un registre d'étrangers d'un pays voisin, que le Valais est un pays horriblement sauvage où l'on ne peut s'aventurer qu'armé jusqu'aux dents pour se protéger contre les bêtes fâvues. En des détours variés et savants, M. Seiler cherche à prouver que Zermatt et ses hôtels sont loin d'être à la hauteur, mais il ne réussit pas à convaincre ses auditeurs; le menu servi à la perfection et la table décorée avec le goût le plus délicat suffisent en effet à refuter son dire. L'orateur porte son toast à la prospérité de la Société et au succès de ses efforts.

M. Tschumi exprime la reconnaissance de la Société pour la réception si cordiale dont elle a été l'objet; le nombre des assistants suffit à prouver la bonne réputation dont jouit Zermatt. Il salut les collègues invités du Valais et de Chamonix qui ne font pas encore partie de la société et exprime l'espérance que cette journée aura pour suite un rapprochement plus intense. Il remercie tout spécialement les administrations des chemins de fer du Gornergat, du Viège-Zermatt et du Mont Pélerin, ainsi que la Compagnie de navigation du lac Léman et la société des hôteliers de Vevey pour leur généreux empressement. L'orateur termine en disant qu'en ce coin de terre un des plus beaux de la Suisse, c'est à la patrie que s'adresse son toast.

Puis vient un entr'acte: M. Berner de Lucerne relève en termes brefs mais chaleureux les mérites du MM. Tschumi, Müller et Schmidt comme professeurs de l'école professionnelle d'Ouchy et fait remarquer combien la Société a lieu d'être fière de cette institution, dont la prospérité rejoignante est due uniquement à l'activité affectueuse et dévouée de ces trois messieurs; il les prie d'accepter un faible témoignage de reconnaissance. Ensuite, Mlle. Catani remet à M. Tschumi un service à thé en argent et à M. Schmidt une jolie pendule. Une seconde pendule est destinée à M. Müller qui est malheureusement empêché par sa maladie d'assister à la réunion. MM. Tschumi et Schmidt remercient en termes émus pour ce témoignage d'affection, dont ils sont très touchés, mais qui, à leur dire, n'était pas nécessaire pour les encourager à continuer leurs fonctions avec amour et dévouement.

M. Ettenberger, de Bregenz, apporte les salutations de la Société des maîtres d'hôtel des bords du lac de Constance et du Rhin et remercie la Société suisse de permettre également aux collègues de la rive droite du lac de Constance de se joindre à elle. Il porte son toast à la Suisse bien-aimée.

Puis M. Alblas de Montreux, dont la verve humoristique est inépuisable, est nommé major de table. M. Morlock, de Zurich, en sa qualité de président de la Société des hôteliers de Zurich, se dit heureux du choix de cette ville pour la prochaine fête, et espère que la participation y sera également nombreuse. Il compte surtout sur la présence des dames, auxquelles s'adresse son toast.

Puis M. Senni de Stalden, dont la verve humoristique est inépuisable, est nommé major de table. M. Morlock, de Zurich, en sa qualité de président de la Société des hôteliers de Zurich, se dit heureux du choix de cette ville pour la prochaine fête, et espère que la participation y sera également nombreuse. Il compte surtout sur la présence des dames, auxquelles s'adresse son toast.

La parole est à M. de Chastony, préfet de Sierre. En termes élégants et enthousiastes, il célèbre l'importance de l'hôtellerie comme industrie nationale et la nécessité de solider ses intérêts avec ceux de la nation entière. C'est à cette solidarité que l'orateur porte un triple vivat.

Après ce discours, il est donné lecture des télégrammes adressés par M. Spaeth de Lindau au nom de la Société des hôteliers des bords du lac de Constance et du Rhin, par M. Fioroni à Gênes pour la Société des hôteliers italiens, par MM. Bertolini de Milan, Küpfel de Heidelberg, Herfs de Münch-Baden, Arnold de Chamoni, Cachet de Chamoni, Ruchi d'Interlaken, Kracht de Zürich, Haefeli frères de Lucerne, Hotop de Genève, Moser de Schinznach, J. Borsinger de Baden, Oehlschläger, Erpf et Wanner de Zürich, Seiler de Wengenhalp, Rouiller de Vernayaz, Gerber d'Aara, Richert de Zurich et Baudé de Meiringen.

M. Brenner de Baden-Baden remercie la Société du grand plaisir qu'elle lui a fait en lui permettant d'assister à cette belle fête; il espère que les Suisses se rendront toujours plus nombreux aux fêtes de l'Union internationale et voit son verre à la santé des collègues suisses. Avant de clore notre récit du banquet officiel, n'omettons pas de rendre hommage au major de table qui a su entretenir l'ilarité la plus générale. Quant à la ballade à la Gornerkamm, prévue par le programme, votre rapporteur a dû se refuser le plaisir d'y prendre part, mais il a su par ouï-dire qu'elle avait été pleine d'animation et réussie de tous points.

Passons au second acte, à la soirée dansante. Dans les salons gracieusement décorés de l'hôtel Zermatt, dont le centre d'attraction est formé par un buffet somptueusement garni et admirablement arrangé, se presse une foule joyeuse et animée, parmi laquelle, semblables à des perles dans leur écrin, de nombreuses dames aux toilettes ravissantes. Le sceptre de Térsichore règne en maître jusqu'à l'aube, aux accords mélodieux de l'orchestre permanent. Comme intermède très apprécié, les productions vocales de Mme. Neithardt, d'Altstätten, de MM. Jehle de Nençhâtel et Pfister de Lugano. La voix sonore et exercée de Mme. Neithardt, ses romances charmantes ont conquis les coeurs en un clin d'œil, et ses deux partenaires ont eu leur part méritée d'applaudissements.

Dimanche matin, Gornergat! Ce mot magique devient une réalité. Pas un nuage au ciel, pas trace de brume, un cercle atlier de majestes néigeuses, un diadème de brillants étincelant aux puras rayons d'un soleil d'été. La plume est impuissante à reproduire ce spectacle. A l'intérieur du Belvédère c'est la bonne ménagère qui fonctionne, faisant face avec autant d'empressement que de courage à l'assaut des impatients. Un peu de patience et l'estomac le plus affamé se trouve satisfait, grâce à la rapidité et l'excellence du service, dirigé par Mademoiselle Zumbühl. Ecrire des cartes postales, jouer du Kodak, faire de vers, telles sont, après que les regards se sont ras-sassés de la vue splendide, les occupations caractéristiques de chacun.

Entre 2 et 3 heures, tout le monde se retrouve à Riffelalp pour savourer le lunch offert par l'hospitalité de MM. Seiler frères dans les salons spacieux de l'hôtel Riffelalp, décorés avec profusion de fleurs des Alpes. En voici le menu:

M E N U
Consonnate double Bizet
Saumon de Laufenburg au bleu, garni d'écrevisses, sauce riche
Pommes à l'anglaise
Chevalier de poulailler à la régence
Jambon de Prague aux épinauds, sauce madère
Choux-fleur, sauce Isigny
Faisan de Bresse rôti au four sur canapé
Salade valaisanne
Brioche fruitières
Fantaisie de glace vénitienne Gât. trois frères
Fontaine saupinoise en nougat
Fruits — Desserts

En première ligne, M. Lichtenberger s'exprime, au nom de ses collègues d'Interlaken, de remercier nos hôtes; il les envie d'avoir pu montrer leurs Alpes dans leur bel état, ce qui n'a malheureusement pu être le cas à Interlaken. Du reste, la fête de Zermatt surpassé, dit M. Lichtenberger, celle d'Interlaken sous bien des rapports.

Puis, M. le président Tschumi prend la parole. Il rappelle en termes émus les mérites de feu papa Seiler, le créateur de Zermatt. Il y a 60 ans à peine, un coin de terre si privilégié de la nature était une contrée inculte; il en fut ainsi jusqu'au moment où il y a 40 ans, M. Seiler aidé de sa fidèle compagne, construisit l'hôtel du Mont Rose, qui pouvait abriter 5—6 personnes. Avec une énergie tenace, M. Seiler fit face aux difficultés que lui opposaient tant la nature que les habitants; fidèle au principe: l'homme peut ce qu'il veut, il finit par l'emporter; du plus petit des hôteliers qu'il était, il devint le roi des hôtels;

c'est lui qui a fait de Zermatt l'un des principaux centres du tourisme en Suisse. A la suite de ce résumé intéressant, que nous ne pouvons rendre ici que de façon bien rudimentaire, l'assemblée se lève dans un silence respectueux, bientôt suivi d'un vivat retentissant en l'honneur de la famille Seiler, génération actuelle.

M. Hermann Seiler remercie en termes émus au nom de la famille: qui est heureuse de pouvoir contribuer à cultiver la confraternité et l'ordre, en espérant que chacun emportera de Zermatt un bon souvenir, souhaite encore une fois à tous les assistants une cordiale bienvenue.

Nous avons de nouveau le plaisir d'entendre la voix charmante et émouvante à la fois de Mme. Neithardt dans le chant si patriotique «Schwyzerhüsli⁵», suivi d'applaudissements interminables.

Que le major de table, ainsi que tous les assistants, reçoivent ici l'expression de la gratitude du rapporteur pour les paroles flatteuses que l'un a bien voulu lui adresser et que les autres ont soulignées de leurs vivats.

C'est l'heure de regagner la vallée. Le ciel se couvre de nuages suspects. A la gare, nous sommes reçus par l'infatigable Musique municipale au répertoire inépuisable: on emboite le pas et on se dirige vers le village.

Le programme porte: «modeste fête de nuit». Ceux qui y ont assisté ont pu apprécier la modestie — des organisateurs; car ce qu'ils nous ont offert surpassait toute attente. Une mer de lumière embrase le jardin et s'étend jusqu'à la petite église, perchée dans une situation si idyllique. Les hautes aleurots, les pointes de rochers, les gorges mêmes resplendissent de feu et de flammes de bengale, partout l'œil ne rencontre que lieux magiques. On eut dit que le ciel s'était obscurci uniquement pour mieux faire ressortir toutes ces splendeurs. Avec cela un feu d'artifice grandiose au vrai sens du mot, accompagné des airs les plus brillants de l'excellente Musique municipale, dirigée à merveille par M. le conseiller national Perric. Digne conclusion, en vérité, de ces journées magnifiques et réussies sous tous les rapports. Que les organisateurs de cette fête qui restera sans doute en son genre, reçoivent ici l'expression des remerciements les plus chaleureusement sentis de tous ceux auxquels il a été donné d'assister à ces journées inoubliables. Ils peuvent être certains que le souvenir de Zermatt vivra impérissable dans le cœur de tous les participants à la fête.

Celle-ci devait avoir encore un épilogue. La réunion qui eut lieu après la clôture officielle, dans la véranda de l'hôtel Mont-Cervin, prit le caractère d'une fête de famille où la gaieté ne connaît plus de bornes, grâce surtout au fringant orchestre et à son répertoire dépliant. Cette fois encore, le pasteur-poète des glaciers, M. Strasser de Grindelwald, avait tenu à égayer l'assemblée par quelques chansons appropriées à la situation et dédiées avec tout l'entrain voulu.

Le lendemain matin, la gare était aussi animée qu'au mois d'août. Une demi-heure au moins avant le départ, le premier train était complètement garni; on en forma un second, et — les derniers seront les premiers — ce fut lui qui parut le premier, à la plus grande joie des occupants.

Un buffet de Stalden, les voyageurs purent déguster un verre de mousseux; merci aux généreux donateurs, MM. Lagger frères.

Arrivée à Viège, une petite troupe comptant 12 dames et 40 messieurs s'assemble pour répondre à l'aimable invitation de visiter les travaux du Simplon. A la gare de Brigue, des voitures les attendaient, parmi lesquelles le superbe minibus de M. Seiler à Gletsch, attelé de cinq fringants coursiers, excita l'admiration générale. On eut bientôt dépassé le village nègre (italien) qui s'est élevé près de Naters dans l'espace de deux mois, et nous fûmes reçus avec la plus grande amabilité par la direction des travaux du tunnel du Simplon, qui nous divisa en trois groupes pourvus chacun d'un guide. Une relation détaillée de ce que nous avons vu nous mènerait trop loin; contentons-nous de dire que le spectacle était plein d'intérêt et que c'est avec une vive satisfaction que nous quittâmes ce théâtre d'une activité fiévreuse. Remercions encore la direction de l'exploitation pour les rafraîchissements offerts. A midi, M. Escher reconduisit les participants à son hôtel Couronne et Poste, où les attendait un lunch généreux; M. Cattani se fit l'interprète de nos sentiments de gratitude à l'égard de notre hôte et de la direction du Simplon. Une petite demi-heure encore, et puis «bon voyage»⁶, les uns dans la direction de Gletsch, de la Furka et du Grimsel, les autres du côté opposé.

Entre temps, le grand rapide de Zermatt était arrivé à Viège avec ceux qui n'avaient pas entendu chanter le coq, et dont le nombre était singulièrement grand. Mais ne vendons pas la mèche! — Encore une fois, merci du fond du cœur, à Zermatt et à tous, et au revoir à Biennne en 1902!

><

Nachklänge zur Generalversammlung.

Geehrter Herr Redakteur!

Es wird Sie vielleicht interessieren zu vernehmen, dass die Fahrt des kleinen Ost-Körpers (ca. 40 Mann stark) nach Gletsch-Grimsel mit Detachierung über die Furka einen ausserst fröhlichen, gelungenen Verlauf genommen hat. Auf ernsthaften Widerstand sind wir bei unserem Vorrücken nur in Fiesch und Münster gestossen, eroberten aber jeweilen mit Leichtig